

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ORDINAIRE **DES MINISTRES DU 5 MARS 2026**

Il s'est tenu, ce jeudi 05 mars 2026, un Conseil Ordinaire des Ministres, sous la conduite du **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'État. Le conseil a examiné et adopté cinq (5) projets de loi et un (1) projet de décret.

I. AU TITRE DU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, LE CONSEIL A EXAMINE ET ADOPTE QUATRE (4) PROJETS DE LOI.

1. Le projet de loi portant ratification des Accords de prêt conclus par la République du Tchad, d'une part, avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OPEC Fund) et d'autre part, avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

La ratification de ces accords de prêt relatifs au financement du Projet d'Appui au Secteur de l'Énergie Électrique au Tchad – Phase 2 (PASET-2) s'inscrit dans la continuité du PASET-1, actuellement en cours d'exécution.

Cette deuxième phase vise entre autres à consolider les acquis, à étendre les infrastructures énergétiques, et à renforcer les capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité.

Le PASET-2 bénéficie d'un financement multipartenaires comprenant :

- 23 millions de dollars américains sous forme de prêts concessionnels (OPEC Fund et FVC) ;
- Et 12,29 millions d'Unités de Compte sous forme de dons du Fonds Africain de Développement.

La ratification de ces accords permettra à l'État tchadien de mobiliser des financements concessionnels importants, d'assurer la continuité du programme PASET, de renforcer la confiance des partenaires techniques et financiers, et de réaliser des investissements structurants dans le secteur de l'énergie électrique.

2. Le projet de loi portant ratification de l'accord de prêt conclu entre la république du Tchad et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Cet accord de prêt vise à financer la contribution du Tchad à l'augmentation du capital du Fonds de Solidarité Africain (FSA).

Cette augmentation de capital a pour objectif de renforcer la capacité d'intervention du FSA, d'accroître les garanties qu'il peut offrir et de consolider sa solidité financière.

Entant qu'État membre, le Tchad a décidé de participer à cette recapitalisation afin de renforcer sa position au sein du FSA et de mieux bénéficier des mécanismes de garantie pour soutenir ses projets prioritaires. Pour cela, il a sollicité l'appui financier de la BADEA.

Le montant du prêt s'élève à 6 millions 200 mille dollars américains, entièrement versés au FSA dans le cadre de cette opération.

Ce prêt permettra au Tchad de renforcer sa participation au capital du FSA, d'améliorer sa crédibilité financière auprès de ses partenaires et de faciliter la mobilisation de financements supplémentaires pour des secteurs prioritaires tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'eau et les services sociaux de base.

3. Le projet de loi portant ratification des Accords de prêt conclus entre la République du Tchad et, d'une part la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), et d'autre part, le OPEC Fund International Development, relatif aux financements du projet de développement intégré pour la riziculture dans la plaine du Chari-Logone- Phase III (PDRI-CL3).

Le PDRI-CL3 constitue la troisième phase du Projet de Développement Intégré pour la Riziculture dans la Plaine du Chari-Logone. Il vise à consolider les acquis et à étendre les actions engagées durant les premières phases du projet, notamment par l'augmentation des superficies irriguées, l'amélioration de la productivité agricole et rizicole et le développement de la pisciculture et de la production animale.

Pour assurer la réussite du projet, la BADEA a accepté d'accorder à notre pays un prêt concessionnel de 20 millions de dollars américains pour financer l'aménagement des terres, le développement des chaînes de valeur, la formation et la vulgarisation agricoles.

Le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OPEC Fund) contribue également avec un prêt concessionnel de 16 millions de dollars américains.

Au total, le financement mobilisé pour la Phase III du projet s'élève à 36 millions de dollars américains, entièrement sous forme de prêts concessionnels.

4. Le projet de loi portant ratification de l'Accord de prêt conclu entre la République du Tchad et le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD), relatif au financement du projet de construction et d'équipement du Centre de cardiologie à l'Hôpital de la Renaissance.

Le Fonds Saoudien pour le Développement accorde au Tchad un prêt concessionnel de 50 millions de dollars américains, soit 187 millions 500 mille riyals saoudiens, pour contribuer au financement de la construction et de l'équipement du Centre national de cardiologie.

Ce projet s'inscrit dans la vision du **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'État, de renforcer les infrastructures hospitalières spécialisées et à développer les soins de haute technicité au Tchad.

Il permettra de doter le Tchad d'un centre national de référence pour la prise en charge des maladies cardiovasculaires et de réduire la mortalité liée à ces pathologies.

II. AU TITRE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE, LE CONSEIL A EXAMINE ET ADOPTE LE PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION CREANT L'INSTITUT REGIONAL POUR L'EDUCATION AU SAHEL (EDUSAHEL).

Depuis 2021, la République Islamique de Mauritanie et la République du Tchad, avec l'appui de la Banque Mondiale, ont conjointement initié un projet régional intitulé « Engagement Régional pour l'Apprentissage et la Collaboration dans l'Éducation au Sahel (**Sahel RELANCE**) ».

Dans ce cadre, un Institut Régional appelé **EduSahel** a été créé. Cette initiative fait suite à la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement du Sahel adoptée à Nouakchott le 5 décembre 2021.

Les principales missions de l'Institut **EduSahel** sont entre autres:

- assurer la formation des formateurs et cadres chargés de la planification, de la gestion et du pilotage des systèmes éducatifs dans les pays du Sahel ;

- conduire des recherches sur les politiques éducatives innovantes et adaptées aux contextes sahéliens, et offrir des prestations de services aux ministères et institutions éducatives.

Le siège de l'Institut est établi à Nouakchott, en Mauritanie. Il peut être transféré dans la capitale de tout autre État membre sur décision unanime du Comité des Ministres.

III. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, LE CONSEIL A EXAMINÉ ET ADOPTÉ LE PROJET DE DÉCRET PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE TCHADIENNE DE PRESSE ET D'ÉDITION (ATPE).

Dans le but d'impulser une nouvelle dynamique à ses activités et de renforcer son autonomie financière à moyen et long terme, l'Agence Tchadienne de Presse et d'Édition (ATPE) a élaboré une stratégie visant à mettre en place un modèle économique viable.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a recommandé la révision du Décret N°495/PR/PM/MC/2015 du 06 février 2015, afin d'adapter l'organisation et le fonctionnement de l'Agence aux réalités actuelles du secteur de l'information et de l'édition. Cette révision prévoit la structure suivante :

- Un Conseil d'Administration composé de dix (10) Administrateurs ;
- Une Direction Générale composée d'un Directeur Général et un Directeur Général Adjoint ;
- Quatre (4) Directions techniques, appuyées par un Agent Comptable, des Agences provinciales et des correspondants internationaux ;
- Six (6) Sous-directions techniques dirigées par des Sous-directeurs

Il faut souligner qu'à l'entame du conseil des Ministres, **le Maréchal Mahamat Idriss Deby Itno**, Président de la République, Chef de l'État a souhaité un bon ramadan aux fidèles musulmans et un bon carême aux chrétiens, tout en implorant Dieu pour un Tchad de paix et de vivre ensemble.

Aussi, faudrait-il rappeler qu'avant de lever la séance le **Chef de l'État, Mahamat Idriss Deby Itno** a insisté sur l'obligation de recevabilité de chaque Ministre. A cet effet, il est demandé impérativement, la production régulière des statistiques mettant en lumière les résultats et les avancées enregistrés dans les départements ministériels.

Commencé à 14H, le Conseil a pris fin à 17h35mn